

## Une prise de conscience progressive

### Quelques dates clés

Tout pousse à réussir

- 1970** Travaux des économistes du **Club de Rome** – le rapport **Halte à la croissance** publié en 1972 dénonce le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources, de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels. Le message délivré est de limiter l'accroissement de la population et tendre vers une croissance zéro.
- 1972** **Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm** – un développement viable des pays du globe, « éco-développement », est évoqué.
- 1987** **Notre avenir à tous** – le rapport **Brundtland** donne une définition du développement durable « c'est le développement qui vise à satisfaire les besoins des générations présentes, et en particulier des plus démunies, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».
- 1992** **Sommet de la Terre à Rio** – la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement pose les jalons d'une approche internationale et multilatérale de quelques problématiques cruciales (diversité biologique, changement climatique, lutte contre la désertification).  
178 pays adoptent la Déclaration de Rio et signent l'Agenda 21 mondial.
- 1997** **Protocole de Kyoto** : fixe pour les pays industrialisés des objectifs de réduction des émissions de six gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone.  
Ces objectifs varient selon les Etats en fonction de leur contexte de développement, de leur situation géographique, mais aussi de la volonté politique des gouvernements.  
L'objectif mondial vise une réduction de 5,2% des émissions en 2010 par rapport à un référentiel de 1990. Les pays membres de l'Union européenne se sont engagés collectivement à réduire leurs émissions de 8 %. La France doit contribuer à cet effort en stabilisant ses propres émissions.
- 2002** **Sommet de la Terre à Johannesburg** (Rio+10 ans) : dresse un bilan des engagements pris à Rio : le constat reste alarmant et la mobilisation trop faible.  
Un nouvel appel est lancé à l'ensemble des acteurs (collectivités locales, administrations, citoyens, associations, entreprises...) à se mobiliser, en particulier sous forme de partenariats.

### En France

L'ensemble des lois orientant la politique nationale d'aménagement du territoire et les principales politiques sectorielles intègrent la notion de développement durable. Elles permettent d'inciter les acteurs à agir à diverses échelles du territoire et sur quelques aspects ciblés : réglementation de l'urbanisation, normes de rejets polluants, fiscalité écologique, débat public...

En avril 2002, le ministère de l'environnement évolue vers un ministère chargé de l'écologie et du développement durable.

Le 2 septembre 2002 à Johannesburg, le Président de la République, M. Jacques Chirac, fait un discours devant l'assemblée plénière du Sommet mondial du développement durable « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au nord comme au sud, et nous sommes indifférents. La terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables. Il est temps, je crois, d'ouvrir les yeux. Sur tous les continents, les signaux d'alerte s'allument. (...) Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas ! Prenons garde que le XXI<sup>e</sup> siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime de l'humanité contre la vie (...)* ».

Téléchargez la version intégrale de ce discours sur

[http://www.elysee.fr/elysee/francais/interventions/discours\\_et\\_declarations/2002/septembre/discours](http://www.elysee.fr/elysee/francais/interventions/discours_et_declarations/2002/septembre/discours)

[de m jacques chirac president de la republique devant l assemblee pleniere du sommet mondial du developpement durable.1217.html](#)

En juin 2003, le Gouvernement adopte une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). L'Etat s'est engagé sur 110 objectifs tels que :

- réduire de 10% la consommation d'énergie dans les bâtiments existants
- diminuer de 10% les émissions de CO<sub>2</sub> dans les bâtiments d'ici à 2008
- réduire de 20% la consommation d'eau
- réduire de 10% le CO<sub>2</sub> en provenance des transports de l'administration
- recycler 60% des déchets de papiers de bureaux
- soutenir 500 Agendas 21 locaux d'ici à 2008
- ...